



Accédez à votre profession

FORMATION DE BASE



FORMULE EN CLASSE (EN SALLE ET VIRTUELLE)
COURTAGE HYPOTHÉCAIRE – PAH.01

FR + AN

Ce programme est composé des cours suivants :

TRONC COMMUN

- **Analyse de la profession et gestion de ses affaires** (45 h)
- **Droit immobilier I** (45 h)
- **Droit immobilier II** (30 h)
- **Évaluation immobilière I** (30 h)
- **Mathématiques immobilières** (45 h)
- **Loi sur le courtage immobilier** (36 h)
- **Atelier synthèse I** (12 h)

PROFIL SPÉCIFIQUE


- * **Conduite d'un processus de courtage hypothécaire** (75 h)
- * **Contrat** (4 h)
- * **Droit** (8 h)


* Ces cours spécifiques au programme Courtage hypothécaire sont **uniquement offerts en classe virtuelle (soirs et fins de semaine)**.

Pour toutes questions concernant les cours du profil spécifique veuillez vous adresser à votre conseiller aux études.

- Durée :** 330 heures (à partir de 4 mois ou plus)
- Formule :** En classe (Île-des-Soeurs, Laval ou Brossard) et en classe virtuelle
Cours de jour ou de soir et fin de semaine
- Nos services :**
- Programme de bourses d'excellence et de bourses d'études offert par la **Fondation du Collège de l'immobilier du Québec** pour les étudiants à temps plein ;
 - Accès à Omnivox, le portail étudiant;
 - Politique de reconnaissance des acquis et des compétences.

3 CAMPUS POUR MIEUX VOUS SERVIR

 Campus de l'Île-des-Soeurs
600, chemin du Golf, Île-des-Sœurs (Québec) H3E 1A8

 Campus de Laval
3224, avenue Jean-Béraud, bureau 208, Laval (Québec) H7T 2S4

 Campus de la Rive-Sud
6300, avenue Auteuil, bureau 527, Brossard (Québec) J4Z 3P2

CONDITIONS D'ADMISSION

Il faut avoir le droit d'étudier et de travailler au Québec **ET** détenir au minimum un diplôme de secondaire V ou l'équivalent.

Pour les études effectuées à l'étranger,

il faut fournir une étude comparative du Ministère de l'immigration de votre diplôme ainsi qu'une traduction, au besoin, de ce dernier en français ou en anglais.

Pour les étudiants ne satisfaisant pas à ces conditions,

il faut d'abord fournir un relevé de notes officiel ainsi qu'un Curriculum Vitae. Le Collège de l'immobilier procédera ensuite à une étude de dossier pour l'admission.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Il faut fournir les documents suivants par courriel, par télécopieur (**514 762-4975**) ou en personne :

Une preuve de scolarité selon les conditions énoncées ci-haut. Nous acceptons le diplôme d'études secondaires (ou plus élevé) ou le relevé de notes.

Une preuve d'identité, seulement l'un des documents suivants est accepté selon le cas : le certificat de naissance (version longue) émis par une province canadienne, la carte de citoyenneté (pour les personnes naturalisées), la carte de résidence permanente, le visa de travail (pour les résidents temporaires en attente de la procédure d'immigration) et/ou un certificat de sélection du Québec.

Le contrat de services éducatifs complété : Si vous ne l'avez pas reçu par courriel ou en personne, vous pouvez le demander en utilisant le *Formulaire d'inscription* en précisant la classe et le programme OU en envoyant votre demande par courriel à demande.admission@collegeimmobilier.com.

Veuillez prendre note que **seulement les copies** des documents sont requises.

**POUR VOUS INSCRIRE À NOS FORMATIONS
RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE NOS CONSEILLERS AUX ÉTUDES
514 762-1862 – OPT.4**